DOCUMENTS

A CONSULTER

A PROPOS DU PROJET DE CRÉATION

D'UNE CHAIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE PRATIQUE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

DOCUMENTS

A CONSULTER

A PROPOS DU PROJET DE CRÉATION

D'UNE CHAIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE PRATIQUE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

—

1880

DOCUMENTS

A CONSULTER

A PROPOS DU PROJET DE CRÉATION

D'UNE CHAIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE PRATIQUE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Les journaux politiques se sont beaucoup occupés, dans ces derniers temps, de la Faculté de médecine de Paris. Quelques professeurs avaient sollicité la presse à s'occuper d'eux : beaucoup trouvent qu'on en a trop parlé. Mais partir en guerre dans le *Gaulois* et s'étonner qu'il y ait des réponses, c'est mal connaître le cours naturel des choses humaines.

M. le ministre de l'instruction publique a demandé, au budget de 1881, une chaire d'anatomie pathologique pratique. Une partie de la Faculté a trouvé cela mauvais; sans prévenir le ministre, sans lui présenter des raisons qu'il est toujours prêt à entendre, elle s'est réunie pour délibérer.

A la réunion du conseil de la Faculté, le 11 mars, vingt-huit des professeurs étaient présents, et il a été nommé une commission pour présenter un rapport sur la création nouvelle.

En même temps, la Faculté adressait ses doléances aux journaux opposés au gouvernement actuel qui ont été trop heureux de les accueillir. On a déversé sur le grand maître de l'Université des flots d'injures. Qu'il ait eu tort ou raison, ces journaux ne pouvaient dire autre chose.

Huit jours après, dans une nouvelle réunion tenue le 18 mars, la Faculté entendait la lecture de sa commission. Dix-huit seule-

ment de ses membres étaient présents ce jour-là, et encore plusieurs se sont-ils abstenus de voter les conclusions du rapport de M. le professeur Sée.

Dans ces quelques pages, nous emploierons le mot de Faculté pour désigner les professeurs opposants; c'est pour plus de facilité. Les opposants sont de nature très-diverse : il y a ceux qui n'ont dit ni oui ni non, mais il suffit qu'ils n'aient pas dit clairement non pour que nous les comptions libéralement au nombre des adversaires du projet; il y a ceux qui, dans l'intimité, sont pour la création et qui cependant se sont rangés avec leurs collègues. Il en est qui ont admis comme vraies toutes les affirmations, suppositions et présomptions du rapport du savant M. Sée et qui l'ont applaudi sur parole, mais qui ne demandent qu'à être bien renseignés. Tel est l'ensemble des opposants de la Faculté à qui nous nous adressons en toute confiance, car nous sommes, quoi qu'elle puisse en penser, ses meilleurs amis.

Voici de quoi il s'agit :

M. le ministre de l'instruction publique a proposé à la commission du budget de doter la Faculté d'une nouvelle chaire, d'une chaire d'*anatomie pathologique pratique*.

Cette science, il est à peine besoin de le dire, est absolument nécessaire à ceux qui étudient la médecine. Elle leur apprend, par l'ouverture des corps, par l'examen des organes lésés, en quoi consiste la maladie elle-même. Elle permet de comparer les symptômes observés chez le vivant avec les altérations des organes trouvées après la mort.

Cette science s'est complètement transformée depuis quarante ans : des instruments nouveaux ou perfectionnés comme le microscope; des sciences nouvelles elles-mêmes ou en évolution constante comme l'histologie, la physiologie expérimentale, la chimie, lui prêtent leur appui, et elle ne peut ni vivre ni se développer sans elles.

Aussi a-t-elle besoin aujourd'hui d'un outillage perfectionné, et elle ne saurait se passer ni des laboratoires d'histologie ni des expériences de physiologie pathologique, ni de la chimie. Par l'histologie on analyse d'une façon précise ce qui se passe dans l'intimité des tissus lorsqu'ils sont altérés par la maladie. Par

les expériences sur les animaux, on reproduit en grande partie, on reproduira plus tard assurément toutes ces lésions dans des conditions déterminées par l'expérimentateur. Ce sont là des vérités banales. C'est cet ensemble d'informations, l'autopsie, l'examen des pièces à l'aide du microscope, l'expérimentation, l'analyse chimique, qui constituent l'anatomie pathologique telle qu'on doit l'envisager, la cultiver. Et pour que tous les documents nécessaires soient réunis, pour que l'anatomo-pathologiste, pour que le professeur et ses élèves aient sous la main tout le matériel indispensable, il est nécessaire que leurs travaux aient pour théâtre un hôpital. L'autopsie bien faite, les examens auxquels donnent lieu les pièces d'autopsie, les démonstrations aux élèves sont le complément, la suite obligée de l'observation prise pendant la vie du malade.

Les étudiants ne peuvent assister à un enseignement plus profitable, et les observations n'acquièrent une rigueur scientifique absolue qu'à la suite de l'analyse exacte des phénomènes observés pendant la vie et après la mort.

Le projet de loi du budget dans sa forme concise et le rapport plus développé fait au nom de la Faculté opinent dans le même sens.

Le savant rapporteur de la Faculté exalte comme il convient l'enseignement anatomique donné dans l'hôpital par les autopsies, le vrai moyen de contrôle, par les dissections, par les analyses histologiques qui se pratiquent dans les hôpitaux, dans les neuf cliniques médicales, chirurgicales et d'obstétrique, dans les quatre cliniques spéciales de la Faculté.

Nous sommes intimement convaincus pour notre part que c'est là, dans l'hôpital, par l'autopsie et les analyses qui en sont la suite que doit être donné l'enseignement pratique de l'anatomie pathologique.

Le seul point sur lequel nous différions est celui-ci : c'est que cet enseignement doit être donné par un anatomo-pathologiste reconnu comme tel, autorisé, compétent dans les diverses opérations et manipulations qui sont de son domaine spécial.

Nous ne voudrions pas dire pour cela que le professeur de clinique ne soit très-instruit en anatomie pathologique, en phy-

siologie, en histologie, en chimie; mais à notre époque il est nécessaire d'être spécialisé pour être réellement fort. Le temps est loin de nous où un grand esprit, un Aristote, portait avec lui toute la science de son siècle. Et puis il ne s'agit pas seulement de savoir, mais aussi de consacrer aux recherches nouvelles qui portent en avant nos connaissances, tout ce qu'un savant peut avoir d'activité; il faut donner une impulsion dans la voie des recherches à tout un personnel de jeunes gens avides de savoir; il faut diriger les travaux des étudiants moins avancés. Il est nécessaire, en un mot, à celui qui se consacre à l'enseignement pratique d'une science comme l'anatomie pathologique, de donner tout son temps, toute son activité.

Quelque instruits, quelque dévoués à leur enseignement que soient les professeurs de clinique de la Faculté, ces maîtres éminents sont-ils dans les conditions voulues pour diriger ou faire les autopsies et tous les examens si longs, si minutieux dont la technique est si complexe? Peuvent-ils, avec la préparation de leurs leçons spéciales, avec les examens de l'École, avec le soin qu'ils donnent à leurs malades de l'hôpital, consacrer en surplus à l'anatomie, à l'histologie, à la physiologie tout le temps nécessaire?

On nous permettra d'en douter. M. Sée, par exemple, qui se range parmi les médecins physiologistes et expérimentateurs, donne à l'Hôtel-Dieu son remarquable enseignement clinique tout entier. Il y dirige de plus, paraît-il, les autopsies de son service et les démonstrations de tout genre. Il a effectué, comme il nous le dit lui-même, sur une large échelle, de nombreux travaux d'expérimentation qui, il est vrai, ne sont pas publiés. Et cependant on nous affirme que M. Sée vient à peine passer à l'Hôtel-Dieu deux ou trois heures, trois fois par semaine. Il n'y est pas venu cent fois, nous dit-on, pendant l'année 1879. Nous ne doutons pas que M. Sée ne fasse lui-même ses expériences et tout ce que comportent ses fonctions multiples quand il se trouve à l'Hôtel-Dieu. Mais, quand il n'est pas là, malades, autopsies, animaux d'expériences sont à la merci de ses aides, très-distingués, assurément, mais qui ne valent pas le maître. Autrefois nous avons connu des hommes qui,

comme Claude Bernard, Trousseau, Grisolle, Béhier, se contentaient d'être, l'un un physiologiste, les autres des professeurs de clinique. Le physiologiste passait sa vie dans son laboratoire et faisait lui-même ses expériences ; les cliniciens venaient tous les matins à l'hôpital et y revenaient souvent le soir : ils connaissaient admirablement tous leurs malades. Les choses n'en allaient peut-être pas plus mal.

M. le ministre de l'instruction publique a jugé qu'il convenait de confier l'enseignement pratique de l'anatomie pathologique à l'Hôtel-Dieu, avec les autopsies, les démonstrations, la direction du laboratoire, à un professeur spécialisé dans cette science.

Ce projet ne constitue point une innovation. A l'étranger, et même en France, dans plusieurs de nos Facultés, la direction des autopsies et tout le service spécial des examens et démonstrations des pièces sont distincts de la clinique proprement dite. Celle-ci comporte surtout l'examen des malades, le diagnostic et le traitement.

Dans les grandes Universités de l'étranger, le professeur dirige, au centre même de l'hôpital d'instruction ou à sa proximité, un grand laboratoire ou institut pathologique dans lequel se font toutes les autopsies, par ses mains ou sous sa direction, dans lequel se donne tout l'enseignement pratique de l'anatomie pathologique. Les laboratoires d'histologie, de médecine expérimentale, de chimie, permettent toutes les recherches en rapport avec les progrès de la science moderne.

M. Jules Ferry, ayant un jour visité le laboratoire de l'Hôtel-Dieu, très-apte à une installation de ce genre, laboratoire qui a coûté plus de deux millions, et s'étant parfaitement rendu compte par lui-même de son état chronique de vacuité et de son inutilité actuelle, a voulu y créer une chaire d'anatomie pathologique pratique, organisée sur un modèle courant, sanctionné par l'expérience dans toute l'Europe.

Cette organisation de l'enseignement de l'anatomie pathologique est bien connue, et les professeurs de la Faculté, qui tiennent à honneur de se tenir au courant de tout perfectionnement dans

la technique et la pédagogie scientifiques la connaissent mieux que personne.

Aussi ne pouvons-nous mieux faire que d'emprunter à leurs publications le récit de ce qui se passe dans toute l'Europe.

M. Jaccoud (1), professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine de Paris, a exposé admirablement l'enseignement pratique de l'anatomie pathologique dans les Facultés allemandes :

L'organisation toute spéciale du service des autopsies va nous fournir une nouvelle preuve de la sollicitude avec laquelle on a sauvegardé les intérêts de l'enseignement. Le cours théorique quotidien dont il est chargé pendant toute l'année est la moindre des obligations qui incombent au professeur d'anatomie pathologique; lui aussi, il a son enseignement pratique, et, pour y satisfaire, il a le monopole de toutes les nécropsies. Seul il a le droit de pratiquer ou faire pratiquer sous ses yeux, par ses élèves, l'autopsie des malades qui succombent, soit dans les services de clinique, soit dans les autres services de l'hôpital académique. En même temps qu'il procède à l'examen du cadavre, il dicte à son assistant un protocole qui est également écrit par l'assistant du professeur de clinique présent avec ses élèves, ou par le médecin hospitalier. Puis il fait, séance tenante, une leçon sur les lésions constatées, sur les caractères qu'elles présentent dans le cas particulier, en réservant les pièces convenables pour les exercices pratiques de miscrocopie pathologique; les étudiants suivent pièces en main cet enseignement qui devient une véritable démonstration. Les protocoles de toutes les autopsies sont conservés et classés ; ainsi est formé, au bout de quelques années, un recueil scientifique d'une valeur immense tant pour le nombre des faits que pour l'exactitude des descriptions.

Rien de plus étrange, rien de plus choquant même, au premier coup d'œil, que cette concentration des autopsies entre les mains du professeur d'anatomie pathologique, lequel, pour le dire en passant, n'a jamais de service médical sous sa direction. Pourtant, lorsque, cette première impression dissipée, on réfléchit sans parti pris à cette organisation, lorsque surtout on l'a vue en activité, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle présente de réels avantages. Et d'abord, en ce qui touche l'anatomie pathologique, la question ne peut être discutée; dans une matière où il s'agit de voir et de

(1) *De l'organisation des Facultés de médecine en Allemagne*, rapport présenté à Son Excellence le ministre de l'instruction publique, le 6 octobre 1863.

toucher, ces exercices pratiques sont plus profitables aux élèves que tous les cours, que toutes les descriptions possibles. Mais je vais plus loin, et la mesure me semble des plus heureuses, au point de vue de l'enseignement clinique et au point de vue des intérêts généraux de la science.

Un malade succombe dans le service de la clinique médicale, par exemple ; après une discussion et un examen suffisants, le professeur avait formulé son diagnostic. Voici venir le moment du contrôle, et ce contrôle, ce n'est pas lui qui a le droit de le faire ; c'est le professeur compétent qui, sans idée préconçue, sans connaître le premier mot de l'histoire du malade, va procéder à l'autopsie complète, et, ce faisant, il énoncera publiquement les lésions observées. Impossible de dissimuler une erreur si elle a été commise; la ressource des demi-aveux ou des examens adroitement incomplets a disparu, le diagnostic anatomique va justifier ou renverser brutalement le diagnostic clinique. On conçoit quelle attention rigoureuse le professeur clinicien apporte dans ses diagnostics; il peut se tromper, mais, sachant l'épreuve inévitable qui l'attend, il ne se trompe pas à coup sûr, ni par légèreté, ni par étourderie. S'agit-il d'un cas difficile et obscur, l'autopsie prend toutes les proportions d'un évènement ; c'est peut-être un triomphe qui se présente, mais c'est peut-être un lamentable échec; et puis les élèves ont discuté entre eux aussi le diagnostic ; ils se sont divisés en deux camps, et ils abordent l'amphithéâtre avec les mêmes inquiétudes que le maître. Tout cela donne à l'enseignement une animation, un entrain qui sont de puissantes garanties de succès.

D'un autre côté, le professeur qui pratique l'autopsie ne se trouve point placé, comme le serait le professeur de clinique, entre les intérêts de son amour-propre et ceux de la vérité; ces derniers seuls le préoccupent, et, dans cette situation, il observe avec une parfaite liberté d'esprit, il expose nettement et exactement les résultats de son examen. Les observations nécroscopiques ainsi recueillies présentent donc toutes les garanties désirables, et, si le professeur de clinique veut publier l'histoire de son malade avec son autopsie, il est tenu, pour cette dernière partie, de se conformer strictement au protocole qui a été dicté par son collègue. Enfin le professeur d'anatomie pathologique, ne connaissant point l'histoire clinique de son sujet, est obligé de faire, dans tous les cas, une autopsie *complète*, et il est bien difficile qu'une lésion quelconque passe inaperçue. Je le redis encore, et avec une entière conviction, un tel ordre de choses me paraît servir merveilleusement et les intérêts de la science et ceux de l'enseignement.

Dans le rapport que l'éminent professeur de chimie de la

Faculté, M. Wurtz, adressait en 1868 au ministre de l'instruction publique, nous lisons, à propos de la description des instituts pathologiques :

A peu d'exceptions près, ce n'est ni au professeur de clinique ni à ses assistants que sont confiées les autopsies. C'est au professeur d'anatomie pathologique que ce devoir incombe. Il le remplit, en présence de ses élèves, avec toute l'autorité que peuvent donner une compétence particulière et une position élevée...

Le régime des autopsies dont il s'agit donne donc une satisfaction légitime aux besoins de l'enseignement; il favorise dans une égale mesure les intérêts de la science. Un grand nombre de pièces fournissent l'occasion d'observations intéressantes, de recherches originales accomplies, soit par le professeur, soit par ses assistants ou ses élèves. De tels travaux sont exécutés dans les laboratoires spéciaux disposés soit pour les opérations de la chimie biologique, soit pour les recherches de micrographie ou même de physiologie. On le voit, le service des autopsies, tel qu'il est organisé en Allemagne, devient l'occasion des études les plus sérieuses pour les maîtres et de l'instruction la plus solide pour les élèves. Il a donc paru convenable de le distraire de la clinique proprement dite et de le concentrer dans un établissement particulier qu'on nomme *institut pathologique.*

A la suite d'une nouvelle mission, M. Wurtz mettait le ministre de l'instruction publique au courant des nouveaux progrès effectués depuis dix ans dans la construction, l'aménagement et les travaux pratiques des instituts pathologiques. Une partie de ce rapport a paru dans le *Journal officiel* du 23 novembre 1878. Nous y lisons ce qui suit :

Mon rapport s'allonge, Monsieur le ministre; je vous demande donc la permission d'abréger cet exposé général et de me référer, en ce qui concerne les *instituts pathologiques,* à mes précédentes communications. On sait que ces établissements sont consacrés à l'étude et à l'enseignement de l'anatomie pathologique et de la médecine expérimentale, et que c'est au professeur d'anatomie pathologique qu'incombe, dans les Facultés allemandes, le devoir de faire ou de diriger toutes les autopsies des individus décédés dans les cliniques. Les instituts pathologiques sont donc des annexes des hôpitaux. Celui de Berlin occupe un emplacement dans le périmètre de la

Charité et a été considérablement agrandi par les soins de M. le professeur Virchow, qui a donné une si grande impulsion aux études dont il s'agit. J'ai visité aussi les instituts pathologiques qui ont été récemment construits à Munich et à Strasbourg; ce dernier occupe, en face de l'Hôpital civil, un vaste bâtiment qui comprend aussi un institut anatomique. Ces établissements sont largement pourvus de moyens de travail, soit pour les démonstrations publiques, soit pour les recherches. Dans celui de Strasbourg, j'ai remarqué ce qu'on nomme *une chambre sans poussière :* les murs et le parquet, construits avec soin, y sont maintenus dans un grand état de propreté; on y a disposé un cabinet vitré dans lequel on peut mettre en observation des animaux soumis aux expériences d'inoculation. Cette disposition est utile dans les recherches sur l'infection purulente ou septicémie, et en général lorsqu'il importe d'exclure autant que possible les poussières atmosphériques et les germes qu'elles peuvent contenir. C'est là une application des travaux de M. Pasteur, travaux qui offrent une si grande importance au point de vue de l'étiologie et de l'évolution de certaines maladies.

Nous vivions donc sur la foi des rapports des professeurs Jaccoud et Wurtz, et nous pensions que rien n'avait été changé depuis deux ans, lorsque le rapport de la Faculté est venu jeter un doute dans notre esprit.

Le savant rédacteur de ce rapport insinuait que l'organisation du service des autopsies n'inspire plus à l'étranger le même enthousiasme, et que les professeurs cliniciens tendent à s'en affranchir. Nous avons dû nous renseigner, afin de ne rien avancer à la légère, et nous l'avons fait d'abord auprès d'un maître des plus éminents de l'Allemagne.

M. R. Virchow nous écrit, dans une lettre toute récente, que les cadavres sont aujourd'hui, comme par le passé, apportés et autopsiés tous dans son institut pathologique, et que les professeurs de clinique sans exception acceptent les notes protocolaires dictées par lui et par les assistants. Il ajoute :

Cette organisation est répandue dans toute l'Allemagne et l'Autriche. Partout c'est le droit du professeur ordinaire d'anatomie pathologique de faire toutes les autopsies des services de clinique et des services ordinaires des hôpitaux, ou de les faire faire par ses assistants.

D'après le dernier compte-rendu des autopsies de la Charité de Berlin pour 1878, il a été fait 896 autopsies dans son institut pendant cette année.

Mais, nous sommes-nous dit, s'il en est encore ainsi dans la Faculté de Berlin, les professeurs de clinique se sont peut-être affranchis du joug de l'anatomiste de profession dans les Facultés de date plus récente, et nous avons pensé à celle de Strasbourg. Assurément, l'Allemagne a voulu, en reconstruisant une Université dans cette ville, la doter de l'outillage et des institutions les plus perfectionnées. Nous nous sommes donc adressés au professeur d'anatomie pathologique de Strasbourg, M. de Recklinghausen, qui jouit à juste titre du plus haut renom.

M. de Recklinghausen a bien voulu nous envoyer, avec les plans de son magnifique institut, les renseignements suivants que nous résumons :

L'institut pathologique qu'il dirige reçoit, par un souterrain qui communique avec l'hôpital, tous les cadavres des services hospitaliers, au nombre de 600 par an en moyenne. Il a de plus les autopsies médico-légales, qui se montent à 60 ou 80 par an. Tous les cadavres sont autopsiés.

Il fait lui-même constamment toutes les autopsies des services de clinique. Les autopsies des autres services qui présentent un intérêt moindre au point de vue de l'instruction des élèves sont souvent faites par ses assistants.

Les autopsies des services de clinique sont pratiquées dans un amphithéâtre spécial dont les gradins élevés entourent la table centrale, de façon que tous les assistants puissent ne rien perdre de l'opération.

M. de Recklinghausen fait de plus un cours théorique sur l'anatomie pathologique et la pathologie générale, des leçons de démonstration et un cours de microscopie pathologique. Ces deux derniers cours ont lieu dans une salle spécialement aménagée pour les démonstrations au microscope. Les élèves du cours de microscopie pathologique ont la faculté de travailler eux-mêmes et de s'exercer toute la journée dans le laboratoire.

Pendant le semestre d'hiver, les leçons de démonstration sont suivies par 35 à 45 élèves ; les leçons de microscopie patho-

logique par 10 à 15. Pendant le semestre d'été, le premier de ces cours est suivi par 40 à 60 auditeurs, le second par 30 ou 40.

Ces divers cours durent toute l'année : le professeur consacre à son enseignement seize heures de leçons par semaine pendant le semestre d'hiver (dix-sept semaines de durée réelle) et dix-neuf heures de leçons par semaine durant le semestre d'été (quatorze semaines de durée réelle).

Indépendamment de ces leçons, le professeur doit faire les autopsies, surveiller les travaux du laboratoire, préparer les pièces de la collection du musée.

Son temps est donc presque complètement occupé par l'enseignement de l'anatomie pathologique et par la direction des travaux effectués par ses élèves en vue de publications scientifiques.

M. de Recklinghausen a offert gracieusement des chambres de son vaste institut à ses collègues professeurs de clinique et à leurs assistants, qui ont ainsi la faculté d'y venir faire des préparations anatomiques ou microscopiques. Ils sont heureux de profiter de son aide et de ses conseils dans ces travaux spéciaux.

A propos de la possibilité de conflits entre les professeurs de clinique et le professeur d'anatomie pathologique, M. de Recklinghausen ajoute :

Depuis que, en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Italie, en Danemark, etc., les autopsies sont exécutées par l'anatomiste et non par les cliniciens (et cette méthode n'a pas pénétré sans discussion), il ne s'est jamais élevé une plainte contre cet arrangement, excepté dans le cas où l'anatomo-pathologiste n'était pas qualifié et tout à fait compétent. Il y a eu aussi quelquefois des plaintes parce que l'anatomo-pathologiste n'avait pas exécuté de sa propre main des autopsies importantes. C'est là assurément le meilleur témoignage en faveur de cette pratique.

Cependant le rapport présenté par M. le professeur Sée au nom de la Faculté de médecine de Paris n'était pas sans nous impressionner. Nous y lisions des affirmations absolues comme celles-ci :

Cette séparation des pouvoirs scientifiques en Allemagne est si

stérile, l'histologie morbide y est tellement dénuée d'intérêt, que les meilleurs professeurs, qui enseignent l'anatomie pathologique dans les instituts *cliniques* même, *ainsi Recklinghausen, Cohnheim, ne se livrent plus qu'à l'étude de l'histologie normale ou bien aux travaux de physiologie expérimentale.*

Les lignes précédentes nous semblaient bien, à vrai dire, sujettes à critique, car l'histologie morbide, qui a depuis quarante ans jeté une si vive lumière sur l'évolution et la nature des maladies, est en pleine évolution, donne naissance chaque année à des monceaux de mémoires dans tous les pays, et elle est loin d'avoir dit son dernier mot, en sorte qu'elle ouvre un vaste champ aux travailleurs. Nous pensions bien aussi que M. de Recklinghausen, après avoir consacré à son enseignement dix-sept heures de leçons par semaine en hiver, dix-neuf en été, sans compter plusieurs heures par jour aux autopsies et autant à son laboratoire, avait peu de loisirs pour s'occuper d'une science, l'histologie normale, qui est dans les attributions de son collègue et voisin M. Waldeyer. Mais cependant, lorsqu'un homme dans la situation de M. Sée affirme que MM. de Recklinghausen et Cohnheim ne se livrent plus qu'à l'étude de l'histologie normale et de la physiologie, on doit réfléchir par deux fois avant d'en douter. Aussi nous sommes-nous informés auprès de M. Cohnheim, et voici ce qu'il nous a répondu à la date du 12 avril 1880 :

Je réponds, en premier lieu, que je n'ai jamais fait de leçons dans un institut *clinique*. Les trois instituts pathologiques que j'ai dirigés à Kiel, à Breslau et Leipsig, sont tout à fait indépendants, consacrés exclusivement à l'anatomie pathologique et à la pathologie générale, bien que voisins des hôpitaux. Il en est ainsi dans toutes les Facultés allemandes.

Les cadavres de mon institut proviennent des services de clinique et des services ordinaires de l'hôpital; quelques-uns de la policlinique et même de la pratique privée de médecins qui font autopsier des morts, surtout des enfants, dans mon institut.

A Leipsig, le nombre annuel des autopsies est de 620 à 650. Les autopsies sont exécutées tantôt par moi, tantôt par mes assistants. Mais je fais moi-même de préférence celles des services de clinique ou celles qui servent directement pour l'instruction. Pendant les vacances de l'Université, mes assistants en sont seuls chargés.

Mes cours sont les suivants :

Pendant le semestre d'hiver, je fais chaque semaine six leçons d'une heure sur la pathologie générale, trois cours démonstratifs de deux heures chacun sur l'anatomie pathologique, et trois cours de deux heures chacun sur l'anatomie pathologique microscopique. Pendant le semestre d'été, je consacre de même six heures de cours aux démonstrations et six heures à l'anatomie pathologique microscopique.

J'ai abandonné les leçons sur l'anatomie pathologique spéciale à mon premier assistant, le professeur docteur Weigert, qui vous est connu, et qui fait six heures de leçons par semaine.

Si le professeur Weigert s'en allait plus tard, et si je ne pouvais avoir un assistant aussi expérimenté, je reprendrais moi-même ces leçons, comme autrefois.

Vous pouvez voir, par ce qui précède, si je dédaigne l'anatomie pathologique, et si je m'occupe, en réalité, surtout d'histologie normale et de physiologie expérimentale.

Cette dernière allégation sur mon compte est d'autant plus étrange qu'*il n'a jamais été fait dans les instituts que j'ai dirigés, ni par moi ni par mes élèves, un seul travail sur l'histologie normale ou sur la physiologie.*

Ce démenti formel nous a paru, disons-le, un peu brutal, surtout s'adressant à un homme de la valeur de M. Sée ; mais avouons qu'il est jusqu'à un certain point excusable. Lorsqu'un professeur dévoué tout entier à son enseignement, qui donne dix-huit heures de leçons par semaine en été, douze heures en hiver, sans compter les autopsies, le laboratoire, etc., lorsque ce professeur se voit accusé de mépriser sa spécialité scientifique pour en cultiver une autre, il a bien le droit de n'être pas satisfait.

Le rapport de la Faculté contient une autre phrase que nous n'avons pas bien comprise tout d'abord. La voici :

L'enthousiasme des savants étrangers est singulièrement refroidi à l'égard de la disjonction ; ils tendent à s'affranchir du joug qui leur avait été imposé, et *on peut lire, dans la nouvelle organisation de l'Institut clinique de Munich, la liste d'une douzaine de chaires, mais pas d'anatomie pathologique.*

Il semble, à la lecture de la seconde partie de cette phrase un peu nuageuse, que l'anatomie pathologique n'a pas de repré-

sentant à Munich. Il n'en est rien. Voici l'explication qui nous est fournie par M. de Recklinghausen :

L'organisation de l'Institut clinique de Munich est décrit dans le XXIIIe volume des *Archives de médecine clinique* de Ziemssen. Cet institut, dirigé par M. Ziemssen, est arrangé pour les meilleures études cliniques; mais il ne contient rien qui ait rapport à l'anatomie pathologique, par la simple raison que tous les cadavres de l'Hôpital civil dans lequel se trouve l'institut de Ziemssen, subissentl'autopsie dans l'institut pathologique de M. Buhl, qui est situé près de l'hôpital.

M. Buhl, professeur d'anatomie pathologique, fait les autopsies en partie lui-même, en partie par ses assistants; mais les assistants de la clinique n'y touchent pas.

L'institut pathologique que M. Buhl dirige depuis longtemps à Munich est un des mieux organisés de l'Allemagne (comparez avec les rapports de M. Wurtz et la brochure de M. Fiaux) (1).

M. de Recklinghausen ajoute :

Que M. Sée lise une fois l'énumération des travaux scientifiques de pathologie interne et externe publiés dans tous les pays depuis dix ans, et il se convaincra que certainement 80 p. 100 s'appuient sur les recherches d'anatomie pathologique ou d'expérimentation pathologique exécutées dans des instituts pathologiques avec la participation directe des professeurs d'anatomie pathologique qui dirigent ces instituts.

L'idée de M. Sée, qu'on aspire ici à secouer le joug posé par les anatomo-pathologistes sur les cliniciens, sera, certes, accueillie dans nos Facultés avec un sourire général. Pas un seul clinicien ne se plaint du contrôle que nous exerçons sur les autopsies. On se plaint seulement, comme je vous l'écrivais dernièrement, que nous faisons trop peu d'autopsies de nos propres mains. (Strasbourg, le 13 avril 1880.)

Pour qu'il ne reste aucun doute au sujet de l'Institut clinique de Munich, nous publions la lettre suivante de M. le professeur de Buhl :

(1) *L'Enseignement de la médecine en Allemagne*, par le Dr Louis Fiaux. — Paris, Germer Baillière, 1877.

Munich, 13 avril 1860.

Dans l'*Institut clinique*, on pratique toutes les méthodes d'examen clinique, générale ou spéciale, ainsi que certaines méthodes thérapeutiques, qu'il faut apprendre auprès du malade (c'est pourquoi il y a tant de privat-docent); mais on n'y fait pas d'autopsies.

Tout près du bâtiment de l'Institut clinique (hôpital), se trouve l'INSTITUT PATHOLOGIQUE, dans lequel on porte tous les *cadavres; on fait l'autopsie de tous.*

Lorsqu'un malade mort a été observé dans la clinique par les étudiants, on dit que ce sont des *autopsies cliniques*.

Les étudiants n'assistent qu'aux autopsies cliniques.

Comme ces dernières sont aux « non cliniques » comme 1 à 10, le matériel anatomique serait presque nul.

On y remédie *en employant le matériel venant de toutes les autopsies pour l'étude de l'anatomie pathologique.*

Ceci est un grand avantage de notre arrangement; sans cela, il n'y aurait pas d'anatomie pathologique à Munich.

Toutes les autopsies sont faites par le professeur d'anatomie pathologique, qui est en même temps chef de l'Institut pathologique, et le *résultat est immédiatement dicté en protocole.* (Au lieu du professeur, l'assistant peut aussi fonctionner.) La clinique et l'anatomie pathologique possèdent chacun un protocole.

Avant ou pendant l'autopsie, le médecin clinique attire l'attention sur ce qui doit être examiné spécialement et qui pourrait échapper à l'anatomo-pathologiste.

Cet arrangement a deux avantages éminents :

1° Si, au lieu du prosecteur qui est soumis au médecin clinique, une *autorité indépendante* exécute l'autopsie, la *vérité* est mise au jour autant que possible.

Un médecin clinique sincère ne craindra jamais de faire connaître son diagnostic, fondé sur des observations et des examens des plus assidus; s'il n'est pas juste, il tâchera, avec pleine liberté dans l'exposé de ses idées, de mettre en accord le résultat cadavérique avec sa supposition pendant la vie.

2° Plus on a d'expérience, plus il faut affirmer que, pour apprécier sûrement le résultat cadavérique, il faut absolument le riche savoir d'un professeur d'anatomie pathologique. Un grand nombre d'autopsies devrait être déclaré nul, si les objets n'étaient pas examinés par un œil exercé. Pour cela, il faut encore l'examen microscopique, qui est fait à la fin de chaque autopsie.

Vous voyez que la clinique et l'anatomie pathologique sont bien séparées en tant que maison, et aussi parce que le professeur d'ana-

tomie pathologique existe indépendamment, à côté du médecin clinique ; mais, en réalité, rien n'est séparé, car les deux, le médecin clinique et l'anatomiste, travaillent *ensemble*, et ils tendent, *avec leurs forces réunies*, au même but : la vérité.

Agréez, etc.

Signé : Buhl.

En somme, il n'est pas de Faculté médicale dans les pays de langue allemande où les autopsies des services de clinique et des hôpitaux d'enseignement ne soient confiées à l'anatomo-pathologiste de profession. Le personnel enseignant de ces instituts comprend quelquefois, en outre du professeur ordinaire directeur, et des assistants, un professeur extraordinaire, comme cela a lieu à Leipsig et à Prague dans l'institut de M. Klebs. En Autriche, il en est de même, et le gouvernement vient d'élever à grands frais un institut pathologique modèle à Graz (en Styrie), institut dont M. Fiaux a publié les plans dans son intéressante monographie.

Les Universités du Danemark, de la Suède (Institut Caroline à Stockholm), de la Russie, de la Suisse, sont pourvues d'établissements absolument semblables à ceux des Facultés allemandes. Partout ils fonctionnent au grand avantage des élèves, qui apprennent pratiquement, par la vue et par le toucher, et au profit de l'avancement de la science. Partout on a compris combien il était utile de spécialiser l'enseignement de la clinique d'une part, les autopsies et tout ce qui s'y rattache d'autre part. On a compris qu'une observation n'était complète et rigoureusement scientifique que lorsqu'elle était étudiée au mieux pendant la vie du malade, et après la mort, s'il succombait, par deux hommes également compétents, l'un dans la clinique, l'autre dans l'anatomie morbide.

Cette réforme a gagné aussi les contrées de race latine. Dans toute l'Italie, ou du moins dans les plus considérables de ses Universités, comme à Rome, à Naples, à Florence, à Bologne, etc., dans les Facultés médicales réformées sous le ministère de M. Ruggiero Bonghi en 1875, le système allemand fut adopté complètement. Le professeur d'anatomie pathologique

est même chargé du cours de pathologie générale, comme cela se pratique dans les Universités allemandes (1).

Ce n'est pas seulement dans les cantons suisses de langue allemande, dans les Universités de Berne, Zurich, etc., que fonctionne ce mode d'enseignement pratique de l'anatomie pathologique, mais aussi dans la Faculté récemment créée (en 1875) à Genève. M. Carl Vogt, le naturaliste et physiologiste éminent qui a présidé à l'organisation de cette Faculté de médecine en sa qualité de recteur, nous disait, il y a quelques jours, que les autopsies des services de clinique étaient toutes faites, à l'hôpital de Genève, par le professeur d'anatomie pathologique, et tous les matériaux utilisés pour ses cours de démonstration. Jamais il n'en est résulté ni inconvénients, ni conflit d'attributions entre les cliniciens et l'anatomiste.

Dans la Belgique, qui a tant d'affinités avec notre pays, le règlement des Facultés de médecine donne au professeur d'anatomie pathologique le droit de faire les autopsies des services cliniques de la Faculté. M. le docteur Van Lair nous écrivait à ce sujet, à la date du 22 mars :

Les deux Universités de l'État ont un règlement commun concernant le service des autopsies. Ce règlement donne au professeur d'anatomie pathologique le droit de faire les autopsies des malades morts à la clinique. Toutefois il était tombé en désuétude à Liège depuis un bon nombre d'années... Le changement des titulaires de la clinique m'a permis de revendiquer mon droit, et, depuis le mois de mars 1878, le service des autopsies est régulièrement organisé. L'autopsie de *tous* les malades non réclamés sortant des cliniques a été pratiquée. C'est mon assistant, le docteur Firket, qui est chargé de ce soin. Les autopsies ont lieu devant les professeurs de clinique et en présence des élèves. Un élève, ayant le titre de préparateur du cours d'anatomie pathologique, écrit le protocole sous la dictée de l'opérateur, et un assistant ou un chef de clinique (élève) recueille ce même protocole pour les feuilles de clinique. Avant l'autopsie, on remet à l'assistant d'anatomie pathologique un bulletin indiquant, avec quelques autres renseignements, le diagnostic posé à la clinique. Les trois professeurs de clinique actuels ont accordé à

(1) Voir, pour plus de renseignements, le volume de législation comparée intitulé : *la Facoltà di Medicina e il suo regolamento*, par R. Bonghi. — Florence, 1876.

l'organisation de ce service leur assentiment le plus complet. Indépendamment de ces autopsies, qu'on peut appeler *autopsies cliniques*, d'autres autopsies (*autopsies pratiques*) sont faites devant les élèves, pour les élèves et aussi par les élèves, afin de leur apprendre à pratiquer les autopsies (ouverture du cadavre et examen des lésions)... Toutes les pièces intéressantes recueillies dans les autopsies appartiennent à l'anatomie pathologique. Elles servent aux travaux pratiques des élèves dans le laboratoire de microscopie que je dirige. Tous les élèves subissent un examen sur cette matière, qui est coté au même titre que l'examen théorique pour l'obtention du diplôme.

J'ajouterai, dit M. Van Lair, que le gouvernement vient de nous accorder, pour l'Université de Liège, 2,700,000 francs, destinés à l'érection de nos instituts. L'anatomie et la physiologie sont dotées de 600,000 francs, dont 150,000 pour l'anatomie pathologique, et ce n'est là qu'une entrée de jeu.

Je souhaite que le projet formé par le gouvernement français se réalise, parce que je considère l'institution projetée comme indispensable à l'enseignement et aux progrès de l'anatomie pathologique.

A l'Université de Gand, suivant les renseignements qu'a bien voulu nous transmettre M. Boddaert, professeur d'anatomie pathologique, on est en voie d'organiser les travaux pratiques d'histologie pathologique.

En Angleterre, dans les hôpitaux des facultés de l'État, aussi bien que dans les hôpitaux qui appartiennent à des collèges qui donnent les grades, les autopsies ne sont pas faites non plus par les professeurs de clinique.

A Édimbourg, le professeur d'anatomie pathologique est en même temps médecin à *the Royal infirmery,* en sorte qu'il a des matériaux d'étude dans son service. Mais dans chaque hôpital il y a un directeur d'autopsies, le *pathologist,* qui seul a le droit de faire les autopsies et qui envoie les pièces intéressantes au professeur d'anatomie pathologique. Il en est de même dans les Universités de Dublin et d'Aberdeen.

A Londres, où il n'y a pas de Faculté, mais bien un grand nombre de *Collèges* donnant un enseignement médical complet, il existe, dans chacun de ces collèges, un *pathologist* qui fait toutes les autopsies, a seul le droit de les faire et qui est généralement, en même temps, professeur d'anatomie pathologique.

Ce n'est pas seulement à l'étranger qu'on doit chercher cette spécialisation du travail et la fonction, donnée à l'homme le plus compétent, d'enseigner pratiquement l'anatomie morbide. Cette réforme qui s'impose a commencé en France par nos Facultés de province.

Les renseignements que nous avons pris et que nous publions ici montrent que, dans les Facultés de médecine de Nancy, de Lille et de Lyon, le service des autopsies et de l'enseignement qui s'y rattache est parfaitement organisé. Voici un fragment d'une lettre qui nous est adressée par un professeur agrégé de la Faculté de Nancy :

Voici comment fonctionne à Nancy le service des autopsies depuis 1872, et comment il fonctionnait autrefois à Strasbourg :

Les autopsies de tous les services de clinique se font dans un *amphithéâtre spécial* de la Faculté, où tous les corps sont transportés, Quand un malade meurt dans un service de clinique, le chef de clinique adresse au professeur d'anatomie pathologique une feuille d'autopsie, dont je vous envoie ci-joint un exemplaire : cette feuille contient un résumé de l'observation et le diagnostic. Le jour de l'autopsie, les élèves et le professeur de clinique se rendent à l'amphithéâtre, et là, l'autopsie est faite par le professeur d'anatomie pathologique avec le concours du directeur des autopsies (1). Les pièces sont disséquées, préparées ; celles que le professeur de clinique désire pour ses démonstrations lui sont prêtées. Les recherches microscopiques sont faites dans le laboratoire d'anatomie pathologique. Le résultat de l'autopsie, dicté par le professeur, est transcrit sur un registre, et les élèves du service de clinique sont chargés de le copier et de le joindre à l'observation,

Toutes les pièces intéressantes sont préparées par le directeur des autopsies, qui les remet au conservateur du musée d'anatomie.

En résumé, toutes les autopsies sont faites ou contrôlées par le professeur, M. Feltz. Il n'y a jamais eu de protestation à ce sujet...

M. Kelsch, professeur d'anatomie pathologique, à Lille, a bien voulu nous donner sur la façon dont il procède les détails suivants :

Je considère les démonstrations sur le cadavre et au laboratoire

(1) Poste et fonction qui existent seulement à Nancy.

comme fondamentales pour l'enseignement de l'anatomie pathologique, et ne m'en fais pas faute. La tâche est rude pour mener de front les deux enseignements, théorique et pratique; mais enfin, ce dernier me paraissant *indispensable,* je n'ai garde d'y manquer, et tout le monde, ici, maîtres et élèves, en comprend l'importance. C'est vous dire que je fais toutes les autopsies de nos deux grands hôpitaux, avec l'agrément des professeurs de clinique et chargés de services hospitaliers, qui, tous, y mettent la plus grande complaisance, jusqu'à me laisser le choix des heures qui sont le plus à ma convenance. Les élèves, j'entends les bons, suivent avec intérêt ces démonstrations, qui sont complétées ultérieurement au laboratoire d'histologie pathologique, où je convoque nos jeunes gens chaque fois que je suis à même de leur montrer une série de préparations sur un sujet déterminé. Le programme officiel m'impose trois leçons par semaine (lundi, mercredi et vendredi, à midi). Je les consacre exclusivement à l'anatomie générale et à la physiologie pathologique, réservant pour l'amphithéâtre d'autopsie tous les processus spéciaux que nous pouvons passer en revue tous, dans le cours d'une année, grâce au grand nombre de cadavres que nous ouvrons et à la grande variété des cas qui se présentent.

Je souhaite, en terminant, à la Faculté de Paris, d'être dotée d'une chaire d'anatomie pathologique pratique.

Dans la Faculté de médecine de Lyon, M. Pierret, professeur d'anatomie pathologique, fait toutes les autopsies des services de clinique, conformément aux engagements pris par les professeurs lors de la fondation de cette Faculté. Ces autopsies ont lieu à deux heures de l'après-midi; 35 à 40 élèves en moyenne suivent ces autopsies, ce qui est très-remarquable, car les élèves de la Faculté de Lyon sont peu nombreux et rien ne les force à assister aux autopsies. Mais ils s'y intéressent et ils y trouvent une instruction nécessaire. Tous les samedis, M. Pierret fait une leçon de démonstration sur les pièces recueillies aux autopsies de la semaine. Ces autopsies et ces leçons de démonstrations sont en dehors du cours théorique ordinaire et officiel.

Lorsque le professeur de clinique le demande, les pièces intéressantes des autopsies de son service sont mises à sa disposition pour qu'il les montre à ses élèves. Mais elles reviennent ensuite au professeur d'anatomie, qui les examine et s'en sert comme d'aliment aux travaux pratiques de son laboratoire.

Dans la Faculté de médecine de Bordeaux, par suite de circonstances qu'il serait trop long d'énumérer, M. Coÿne, professeur d'anatomie pathologique, ne fait les autopsies que d'un seul des services de clinique de la Faculté, celui de M. le professeur Picot.

Il est temps de revenir à Paris après ce long voyage en Europe et dans nos Facultés de province.

La Faculté de Paris possède une chaire d'anatomie pathologique dont elle a été dotée par un legs de Dupuytren. Cruveilher, MM. Vulpian et Charcot, s'y sont succédé en donnant un enseignement d'un grand éclat. Le cours se fait trois fois par semaine pendant le semestre d'été seulement. Depuis quelques années, M. le professeur Charcot, dont le nom est si justement entouré de l'estime du monde savant, a remplacé l'un des cours théoriques par une leçon de démonstration dans son laboratoire de la Faculté. Les deux autres leçons ont lieu dans le grand amphithéâtre. Dans la leçon de démonstration le professseur montre des préparations sous le microscope et quelquefois des pièces fraîches ou conservées. De cadavres ni d'autopsies, jamais il n'en a été question. C'est une leçon analogue à celles qui ont lieu au moins trois fois par semaine pendant les deux semestres dans les instituts pathologiques des Facultés étrangères.

La chaire actuelle de Paris, qui est surtout, comme on le voit, théorique, ne donne pas à son titulaire le droit de faire des autopsies ni de disposer d'aucun matériel pour son enseignement. M. Charcot dispose, en tant que médecin de l'hôpital de la Salpêtrière, de nombreuses autopsies ; mais, en tant que professeur d'anatomie pathologique, abstraction faite de sa qualité de médecin d'hôpital, il n'aurait pas le droit de toucher à un cadavre.

La pratique des autopsies n'a jamais été enseignée dans les cours d'anatomie pathologique de la Faculté.

Aussi les autopsies sont-elles généralement assez mal faites dans nos hôpitaux, par des élèves qui n'ont reçu aucune instruction technique : aussi un professeur de la Faculté de Paris a-t-il pu dire qu'on faisait l'anatomie pathologique comme les bûcherons font de la botanique.

M. Charcot, titulaire de la chaire actuellement existante, sentant la nécessité de développer le côté pratique de cet enseignement, avait demandé, il y a quelques années, la direction des laboratoires de l'Hôtel-Dieu et de la Charité. La Faculté refusa, trouvant sans doute cette innovation inutile, sinon dangereuse.

C'est pour élargir cet enseignement important entre tous que M. le ministre de l'instruction publique propose au budget de 1881 la création d'une chaire d'anatomie pathologique pratique. Le professeur aura pour mission d'apprendre aux élèves comment on fait une autopsie, de les pratiquer devant les élèves, de faire plusieurs fois par semaine des cours démonstratifs et des leçons pratiques de microscopie pathologique ; enfin, de diriger des travaux pratiques du laboratoire où les étudiants seront exercés pendant la journée.

Cet enseignement aurait pour théâtre une partie des locaux de l'Hôtel-Dieu qui occupent la moitié du pavillon Nord et qui ont coûté si cher.

Son utilité pour ce qui est de l'instruction à donner aux étudiants n'est pas discutable. On ne peut la mettre en doute, à moins de fermer la porte à tout ce qui est progrès scientifique.

Peut-elle porter préjudice à un enseignement, à un titulaire d'une chaire existante ? Pas davantage. On ne persuadera jamais à personne que M. Charcot, dont le renom est universel, aura un élève de moins à son cours.

Il n'est nullement dans l'intention du ministre d'enlever aux professeurs de clinique les autopsies qu'ils voudront faire, ni les locaux nécessaires à leurs recherches personnelles.

On n'enlève donc rien aux professeurs de clinique de l'Hôtel-Dieu. On mettra seulement à côté d'eux un anatomo-pathologiste de profession, qui fera un enseignement utile et qui, au besoin, pourra mettre à leur service sa compétence spéciale.

La Faculté s'est préoccupée, dans l'intérêt assurément de la future chaire d'anatomie pathologique pratique, de la façon dont le professeur recruterait le matériel d'autopsie et de pièces nécessaires à son enseignement.

Le rapporteur a supposé, tout à fait gratuitement du reste, qu'on créerait un service de malades pour le professeur d'ana-

tomie pathologique pratique afin qu'il ait des cadavres. Telle n'a jamais été l'intention du ministre de l'instruction publique.

Si la Faculté, avant de déclarer la guerre au ministre, s'était s'informée de ses projets, elle aurait épargné à son rapporteur la peine de réfuter une hypothèse imaginaire. Il est vrai qu'il eût manqué l'un de ses plus beaux mouvements d'éloquence, cette supposition gratuite lui ayant permis de faire un mot.

Le ministre sait trop bien qu'il nuirait à l'avancement des médecins des hôpitaux nommés au concours s'il créait un service nouveau à l'Hôtel-Dieu, une clinique funéraire, comme dit avec esprit M. le professeur Sée.

Les sujets nécessaires à la chaire d'anatomie pathologique ne manqueront pas. Tout d'abord il est, nous n'en doutons pas, des médecins à l'Hôtel-Dieu, non professeurs de clinique, qui seront très-heureux d'avoir des observations cliniques complétées par une autopsie bien faite, dictée par un anatomo-pathologiste compétent. Ils y trouveront à la fois le bénéfice d'observations scientifiques rigoureuses et la satisfaction d'être utiles à l'instruction des élèves.

De plus, une partie des cadavres provenant des services non cliniques sont envoyés actuellement sans être ouverts à l'amphithéâtre de Clamart. Il serait facile au ministre d'obtenir de l'Assistance publique que ces sujets fussent ouverts par le professeur d'anatomie pathologique.

Enfin les autopsies que les professeurs de clinique ne feraient pas pourraient, en toute justice, être attribuées au professeur d'anatomie pathologique.

Il y a là, du reste, un *modus vivendi,* un arrangement à trouver, qui est d'importance secondaire et qui fera l'objet d'un règlement ultérieur.

Plus importante serait l'objection tirée de ce que la chaire d'anatomie pathologique nuirait à l'hygiène de l'Hôtel-Dieu, si cette objection était en quoi que ce soit fondée. M. Sée dit :

Donc, on va installer les morts dans l'hôpital, et cela à côté des vivants; quelques mètres séparent à peine les services des malades des futures salles de dissection, où les débris humains accumulés infecteront l'atmosphère de la maison des pauvres; nous évitons ce

grave inconvénient en empêchant le stationnement des pièces anatomiques, en instituant nos expériences dans les greniers, loin des malades; mais que sera-ce quand on instituera une succursale de Clamart?

On frémit à la lecture de ces phrases du rapport.

M. Sée oublie que, dans la première partie de son très-véridique rapport, il a insisté sur ce fait que » les autopsies, les dissections, les analyses texturales *(sic)* se pratiquent sous les yeux, sous la direction » des professeurs de clinique dans les hôpitaux, à l'Hôtel-Dieu tout particulièrement; que « rien n'échappe à l'analyse anatomique; rien ne manque à la pratique des autopsies qui se font avec autant de ménagement *(sic)* que de méthode » dans l'enseignement actuel des cliniques.

Eh bien! mais le professeur d'anatomie pathologique pratique ne fera rien de plus. Ce qui est inoffensif aujourd'hui ne saurait le devenir demain.

Oui, mais, dira quelque incrédule, si l'on ne pratiquait pas aujourd'hui cette besogne qu'il sera du devoir de l'anatomopathologiste de bien faire?...

Entrons donc dans les détails. Les malades, après leur mort, sont mis dans une salle de dépôt. Souvent, malheureusement, ces salles de dépôt des morts sont mal choisies dans les hôpitaux. Elles devraient toujours être dans un sous-sol et, en été, dans un sous-sol refroidi par de la glace. L'autopsie se fait après les vingt-quatre heures réglementaires. L'autopsie dure de une à deux heures après quoi le cadavre ouvert est recousu avec ses viscères, mis en bière avec du son, et évacué au cimetière ou dans un amphithéâtre de dissection.

Que l'autopsie soit bien ou mal faite, elle ne dure ni plus ni moins, et le cadavre ne reste pas une minute de plus à l'hôpital. De toute façon, que l'autopsie soit faite ou ne soit pas faite, le cadavre reste à l'hôpital le même temps. Mais, si les autopsies étaient le sujet de cours, il serait nécessaire de conserver les cadavres à l'abri de la putréfaction beaucoup mieux qu'on ne le fait aujourd'hui, et l'hygiène de l'hôpital y gagnerait.

Les fragments d'organes ou organes qui offrent un intérêt

pour les démonstrations seront conservés, soit pendant un jour dans la glace, soit dans l'alcool ou dans les liquides conservateurs. Il n'y a là aucun danger.

On doit dire que, plus l'anatomie pathologique est en honneur, plus la conservation des cadavres depuis le moment de la mort jusqu'à l'autopsie est l'objet des soins les plus jaloux, car le professeur d'anatomie pathologique y est directement intéressé. Il en est de même pour la conservation des pièces nécessaires aux démonstrations. Aussi l'hygiène d'un hôpital ne peut que gagner à ce que le service des autopsies soit confié à un homme de science.

Et pour ce qui est des travaux d'un laboratoire d'histologie, lorsque ce laboratoire est bien tenu, c'est-à-dire sous la direction d'un homme compétent, tout le monde sait qu'il n'y a ni odeur ni rien qui puisse être contraire à l'hygiène. Les préparations destinées à l'examen microscopique sont coupées sur des pièces dont les plus grosses atteignent le volume d'une noisette. Tous ces fragments sont, du reste, dans l'alcool ou dans des liquides non moins bons conservateurs.

Aussi l'intervention d'arguments tirés de l'hygiène dans cette discussion paraît-elle tout à fait incompréhensible à celui qui est au courant des conditions que doit remplir un laboratoire d'histologie pathologique. Il est puéril de vouloir confondre un pareil établissement avec une salle de dissection.

En résumé, périls imaginaires que l'on réfute bruyamment pour se donner une apparence de raison à refuser une chaire utile et nécessaire, tel est le rapport présenté au nom de la Faculté de médecine de Paris.

Si la Faculté en a approuvé les conclusions, n'est-ce pas parce qu'elle était persuadée de l'exactitude des renseignements qu'il contient ?

Arrivés au terme de cette étude nous posons au lecteur les questions suivantes :

Est-il évident que l'anatomie pathologique pratique fait l'objet d'un enseignement spécial dans toutes les Écoles de médecine de l'Europe ; que cet enseignement est distrait des cliniques ; qu'il suffit à occuper des professeurs qui se consacrent

entièrement à la science, qui ne font pas de clientèle et qui ont de seize à dix-neuf heures de cours par semaine pendant toute l'année scolaire, regrettant encore de ne pas rendre aux élèves tous les services qu'ils voudraient leur assurer?

A cette première question la réponse est affimative sans qu'aucun doute soit possible.

Est-il vrai, d'après les lettres citées, lettres qui sont datées des mois de mars et d'avril 1880, et qui émanent de savants de premier ordre, que cet enseignement est l'un des plus utiles dans les études médicales? Ici encore on ne peut que répondre affirmativement. L'usage universel établi dans les Universités étrangères est défendu par des savants qui ne sont que des savants et qui, par cela même, ont à nos yeux toute autorité.

Est-il évident que les autopsies confiées, non à un clinicien qui a autre chose à faire, mais à un professeur spécial, soient un moyen de la plus haute utilité pour l'instruction des élèves? Là encore la réponse ne saurait être douteuse.

Aussi notre conclusion sera-t-elle, contrairement au rapport de la Faculté, que la création de la chaire d'anatomie pathologique pratique est utile et nécessaire.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 9504.